Rapport d'activité

GEM Le Tremplin

26 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg la Reine
Tel. 01 46 64 15 43
gemletremplin@vivre-asso.com

le parcours ensemble

Association Vivre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955

www.vivre-asso.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Sommaire

QUI SOMMES-NOUS ? 3
1. INNOVER pour DURER… dans les champs médico- sociaux et sociaux----------3
2. Présentation du dispositif GEM ----------6
3. Population(s) et activités ----------8
3.1 Le public accueilli ----------8
3.2 Les modalités spécifiques de fonctionnement du GEM ----------9
3.3 L'activité ---------- 10

PERSPECTIVES 2016 13
1. Suivi de la démarche qualité ---------- 13
2. L'engagement sociétal---------- 14

Qui sommes-nous ?

1. INNOVER pour DURER… dans les champs médico-sociaux et sociaux

«L'innovation est une construction sociale et territoriale dont la production et les effets dépendent des contextes socio-économiques, conflictuels et hiérarchiques, aussi bien locaux que mondiaux. Le territoire médiatise et institue des arrangements d'acteurs productifs, des organisations, des processus décisionnels, permettant l'émergence de cultures d'innovations spécifiques ».

(J-M FONTAN, J-L KLEIN, DG TREMBLAY, Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation)

Le secteur des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) est caractérisé, depuis plus de 10 ans, par la nécessité pour les acteurs professionnels de s'adapter constamment aux exigences d'un monde en permanente évolution. Le vieillissement des personnes, la prise en charge des pathologies chroniques, le développement de nouvelles technologies d'information et de communication, l'implication croissante des personnes accueillies, tout comme le contexte économique et la lutte pour l'égalité des chances, conduisent à considérer l'innovation des pratiques et des concepts comme un élément essentiel de l'efficacité des services dans ces domaines.

QUELQUES MOTS SUR L'INNOVATION

Le Président de la Commission Européenne a souligné, le 20 janvier 2009, le lien qu'il convient d'établir entre la crise et le besoin d'innovation :

« La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité ».

Cette approche établit la distinction entre l'offre d'innovation (technologique) et la demande d'innovation (sociale). Également, les usages politiques qui mettent en exergue les innovations sociales.

DU BESOIN DE LA PERSONNE ACCUEILLIE A L'INNOVATION

Le besoin recouvre l'ensemble de tout ce qui apparait « être nécessaire » à un être, que cette nécessité soit consciente ou non. De nombreuses classifications des besoins ont été proposées. Elles sont souvent contestées au motif que les besoins sont identiques pour tous les êtres humains.

Ce postulat est en particulier relativisé, sinon désavoué, par l'existence du désir, du projet ou de la vocation, qui, pour les psychologues et les psychanalystes, constituent le fait majeur de la personne en tant que sujet.

Les besoins se situent à la jonction entre le biologique et le culturel, entre le corps et l'esprit, et mettent en jeu l'interaction entre l'individu et son environnement. L'ensemble des travaux réalisés en la matière débouche sur l'idée d'un classement des besoins humains en trois grandes catégories : les besoins fondamentaux, les besoins primaires, les besoins secondaires.

LIEN FONCTIONNEL

L'organisation des pratiques et des procédures, les relations extérieures de notre Association, mais aussi l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les conditions de travail…tissent les relations avec l'environnement proche. L'innovation organisationnelle et sociale, au sens de l'interaction, opère afin d'accompagner les mutations profondes des savoir-faire.

Pour l'Association VIVRE, il est question d'entreprise associative incluse dans l'économie sociale (84 Mds € et 2 millions de salariés). Un secteur comme l'ESS est porteur de services laissés pour compte par le secteur marchand. Ainsi, les besoins énoncés se trouvent pris en considération avec la personne accueillie. Créer, impulser son projet, viendra avant la simple consommation. Elle est sujet qui choisit. Elle est actrice citoyenne.
Ainsi, la structuration de notre Association en 4 secteurs de compétences et métiers (Accompagnement à la Vie Sociale Hébergement-Habitat ; Orientation Formation Emploi ; Réadaptation Insertion ; Accompagnement Socio-Professionnel), pour un parcours continu de la personne accueillie au sein du territoire géopolitique et économique qu'est l'Ile de France. Ainsi, la transversalité pour une adaptation souple et réactive aux nouvelles règles de la Métropole du Grand Paris et les intercommunales au sein desquelles VIVRE est très positionnée. Ainsi, les 8 départements qui doivent être des espaces de ressources fédérées pour la personne qui déménage pendant le temps de son parcours.

L'interaction pour l'inclusion de la personne en situation de handicap est corroborée par une culture d'entreprise associative, où le professionnel d'un de ces secteurs doit pouvoir exprimer son savoir-faire dans un autre. Il s'agit de « plurivalences ». Au-delà des groupes de projets internes, il est donc question de politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Les budgets contraints, voire en diminution pour bon nombre des établissements et services, accroissent la nécessité de la mutualisation des moyens, notamment humains. Quant à l'apport financier par des économies d'échelle relevant des services supports partagés, il permet de transférer les moyens vers les activités.

Pour ce faire, **l'ARERAM** (ESMS), la Fondation Santé des Étudiants de France - **FSEF** (Sanitaire et ESMS) et **VIVRE** ont cofondé COPIA, un GCSMS (Arrêté du Préfet du Val de Marne du 18.11.2015). Les savoir-faire sont enrichis. Les économies se réalisent. Le décloisonnement sanitaire/ESMS est activé.

Parallèlement, les tableaux des effectifs demandés par les financeurs posent un problème de RH et de gestion. Sans Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans le champ, c'est autant d'allers et retours administratifs qui pourraient être évités. La systémie des moyens baisserait le niveau des contraintes. La loi cadre de santé le prévoit pour tous les ESMS à l'horizon 2024. Pour VIVRE, c'est un point d'amélioration pour des travaux d'écriture en 2° semestre de 2016 et une mise en application dès 2017, ceci en accord, notamment, avec l'ARS.

LE CHANGEMENT EST UN PROCESSUS COMPLEXE

Il convient de l'appréhender par une approche interactive. Il s'agit d'un système de transformation des pratiques et des représentations qui oriente le développement des Sociétés et des individus. Ces changements sont à situer à trois niveaux : le changement individuel, le changement social, le changement sociétal.

L'approche systémique apparaît comme le modèle le plus approprié à la lecture des réalisations des Sociétés modernes. C'est une méthode d'analyse pragmatique qui réclame que le changement, notamment social, soit étudié en prenant en compte les logiques d'action des acteurs :

« Ce sont les hommes qui changent. Non seulement ils ne changent pas passivement, mais ils changent dans leur collectivité et comme une collectivité : non pas individuellement, mais dans leurs relations les uns avec les autres et dans leur organisation sociale (...). Le changement est systémique, c'est-à-dire contingent au système d'action qui l'élabore et auquel il s'applique ».

(Michel CROZIER et Erhart FRIEDBERG, L'acteur et le système)

L'innovation est une dimension du changement. Elle apparaît comme un effet et aussi comme une cause de mutations. Les changements vont donc générer une mobilisation d'acteurs pour la résolution de problèmes nouveaux et favoriser l'invention et l'appropriation de combinaisons qui vont se traduire dans des produits et des services nouveaux.

L'innovation, par sa capacité à transformer les pratiques et les modes de pensée, contribue à son tour au changement sociétal. C'est ainsi que le rapport aux pratiques des champs sociaux et médico-sociaux sont incluses dans le projet de santé et le projet de vie de la personne en situation de vulnérabilité. C'est d'une analyse globale dont il est question, pour une synthèse agissante.

Personne ne saurait accepter d'être identifiée par fragments. La direction vers laquelle la personne accueillie souhaite aller et celle de nos établissements sont associées. C'est d'inclusion dont il s'agit, pour une Société plus forte de liberté, plus fraternelle et plus égalitaire pour un fronton plus citoyen où l'intérêt général impose à l'intérêt particulier, où la forme révèle le fond, ce qui permet de dépasser les peurs du contemporain en sachant se servir de ce qui fait sens et coopératif.

Régis SIMONNET – DG Vivre

2. Présentation du dispositif GEM

Le GEM est « un outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en grande fragilité, il peut contribuer à assurer un meilleur accompagnement de personnes en souffrance psychique ».

Le GEM Le Tremplin piloté depuis sa création et parrainé par VIVRE est une des illustrations de ces structures nouvelles et expérimentales qu'a développées l'Association Vivre ces dernières années. Ce type de dispositif existe dans l'Association depuis 2006, tout de suite après la circulaire de 2005 ; dans un partenariat étroit avec l'UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques. Un GEM vise à briser la solitude, par des activités « dynamisantes », ouvertes sur le monde, dans la tolérance, la sécurité et la liberté. Les membres de ces GEM exercent une responsabilité croissante vers l'autonomie. Pour l'Association Vivre, c'est la concrétisation de sa conviction que les personnes souffrant de troubles psychiques sont porteuses de capacités, d'aptitudes individuelles et collectives leur permettant d'être elles-mêmes les responsables d'initiatives collectives, telles qu'un GEM. Dans un esprit d'entraide, de solidarité, et de partage tous les membres du GEM chacun selon son rythme et ses potentialités sont invités à prendre une part dans la définition du fonctionnement et à l'organisation des projets qui ont lieu dans leur GEM. Ils y prennent progressivement des initiatives et y exercent des responsabilités. La spécificité du GEM tient de la participation de chaque membre du GEM à la vie associative et citoyenne. Le GEM est piloté par l'Agence Régionale de Santé, et est financé pour leur fonctionnement par l'Etat et le Conseil Départemental des Hauts de Seine.

La mission du GEM est « la compensation du handicap » portant son action sur:

- Contribuer à une perspective d'insertion sociale et/ou professionnelle en créant des liens sécurisants et soutenants afin que les adhérents/membres développent la confiance en eux.

- Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude en favorisant la création du lien social au travers des ateliers et des activités.

- Stimuler la prise d'initiatives et d'autonomie

- Favoriser l'entraide, la solidarité et le partage entre les membres.

- Mettre en place des outils permettant aux participants du GEM de se mettre en situation d'exercer et de développer leurs capacités d'autonomie, de se penser et d'agir comme citoyen à part entière.

Tableau de montée en puissance du GEM Le Tremplin:

Fin 2015 : Réflexions vers un changement de fonctionnement
en préparation de la parution à venir d'une actualisation du cahier des charges

2008-2014 : essor, montée en autonomie des membres

2011 : Intégration au Pôle *Accompagnement à la Vie Sociale*
Hébergement de l'Association Vivre

2011 : Premier voyage en autonomie (sans professionnel accompagnant)

Travail de réseau avec différents partenaires :
Mairie de Bourg-la-Reine – Semaine du Développement durable
Hôpital Erasme à Anthony et structures du secteur psychiatriques
Associations Culturelles : Culture du Cœur

2008 : installation à Bourg-la-Reine dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés aux activités du GEM

Création de l'Association Le Tremplin,
Conventionnement avec l'Association Vivre
et Assemblée Constitutive du GEM

2006 : création

2006 : Installation à Fontenay-aux-Roses

Depuis sa création en 2006, le GEM n'a cessé de poursuivre sa montée en puissance. Conformément aux textes, un avenant à la convention de parrainage est signé chaque année, donnant de plus en plus d'autonomie aux membres du GEM. Alors que la phase de maturité n'a pas véritablement encore été atteinte, le GEM devra en 2016 opérer des changements dans sa gouvernance, lui conférant davantage encore de prérogatives mais aussi de responsabilités.

Lors du Colloque FNAPSY « GEM : évolutions et perspectives » qui s'est tenu au Ministère de la Santé le 1er décembre 2015, les principales évolutions du cahier des charges ont été présentées par les représentants de la CNSA. Le texte devrait paraître au cours du 1er trimestre 2016 après avoir été annoncé pour fin 2015. La principale actualisation concerne la distinction entre le parrain et l'organisme gestionnaire, c'est deux fonctions étant à l'heure actuelle exercée par l'Association Vivre. Le GEM sera amené à redéfinir ses liens avec cette dernière et à chercher, le cas échéant, un nouveau parrain ou un nouvel organisme gestionnaire.

A l'instar des mouvements communautaires américains, l'*empowerment*, c'est-à-dire « l'appropriation du pouvoir », est en marche. L'évolution du cahier des charges transfère peu à peu l'expertise du côté des « usagers » qui sont désormais appelés « membres ». Il donne un cadre réglementaire ayant pour objectif un accroissement d'autonomie des GEM, rendant ses membres

non plus acteurs mais auteurs du projet. Ces changements sont aussi porteurs d'incertitude et d'appréhension, c'est pourquoi l'Association Vivre sera très attentive à apporter un soutien aux GEM qu'elle parraine afin que les transitions se fassent avec le moins d'inconfort possible. Plusieurs réunions sont prévues à cet effet.

En sus de cette actualisation de gouvernance, le GEM prépare de nombreux projets. On peut citer à titre d'exemple, un voyage d'échange inter-GEM en Corse. Au-delà d'un simple séjour d'agrément, ce projet prévoit des temps d'échanges, des ateliers et la réalisation d'un carnet de bord. Nous sommes également intéressés à participer au Colloque « Europsy Rehabilitation » qui se tiendra au printemps 2016 sur l'Île de Gran Canaria.

3. Population(s) et activités

3.1 Le public accueilli

Les trois GEM accueillent un public majoritairement (99%) avec des troubles psychiques : il s'agit des personnes que la maladie psychique met en situation de fragilité et d'isolement social et professionnel. Ils sont tous des adultes (18/60 ans environs) en situation d'isolement social pour la plupart.

L'entrée au GEM n'est pas conditionnée par la reconnaissance officielle du handicap et s'inscrit dans une démarche volontaire.

<u>Les principales problématiques liées à l'accueil du public accueilli au GEM :</u>

« *Au vu de la prévalence des troubles psychiques graves et persistants dans la population et des constats sur les handicaps résultant de ces troubles, le besoin d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées psychiques pour leur vie quotidienne et leur participation sociale, auquel ne peuvent seules répondre les actions de soins, se pose avec ampleur et de manière souvent aiguë.*

En effet, la plupart de ces personnes sont à charge de leur famille, certaines se trouvent en errance. Par ailleurs, ces quarante dernières années, beaucoup de patients ont quitté l'hôpital où ils passaient leur vie, pour la cité. Cette évolution ne s'est que très partiellement traduite en revanche par la mise en œuvre des solutions d'accompagnement que cette nouvelle situation appelle. »

La maladie mentale qui est centrale chez 99% des personnes accueillies au GEM entraîne chez la personne concernée une perte progressive des capacités cognitives et/ou émotionnelles la rendant vulnérable. La difficulté à identifier ses besoins et attentes devient capitale, confrontant les professionnels et les proches à une adaptation nécessaire de leurs compétences et ressources propres.

Le respect de la dignité de chaque personne atteinte de troubles psychiques, de sa place de sujet (par opposition au terme objet de soins), de ses choix, incluant la recherche systématique de son accord, de sa volonté et de son autonomie constituent des enjeux de première importance tout au long de sa participation à la vie du GEM.

Les trois GEM parrainés par VIVRE œuvrent dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre les différentes formes d'exclusion et s'adresse à un public d'adultes, isolés, en difficulté, ayant des problèmes de santé psychique. Certains adhérents présentent également des difficultés physiques et/ou somatiques associées.

Depuis la naissance des GEM dans l'Association VIVRE en 2006, nous constatons une stabilité dans la proportion de femmes et d'hommes en demande .

La majorité du public accueilli est célibataire ayant peu de relations avec leur environnement. Ce sont pour beaucoup d'entre eux des personnes seules et isolées marquées par des problématiques psychiques qui rendent difficiles leur vie relationnelle. Certains d'entre eux travaillent ; quelques-uns ont intégré un ESAT ou bénéficient d'un emploi protégé en milieu ordinaire. La grande majorité des personnes accueillies n'ont pas d'activité professionnelle.

Nombre d'entre eux perçoivent l'allocation « adulte handicapé ». Beaucoup d'entre elles sont en difficulté pour assurer leur gestion administrative et financière, et bénéficient de mesures de protection juridique ou d'accompagnements dans les services médico-sociaux idoines.

3.2 Les modalités spécifiques de fonctionnement du GEM

La spécificité du GEM tient de la participation active des adhérents à la vie de la structure. Plusieurs intervenants s'investissent au quotidien pour faire vivre et avancer le GEM.

Les GEM dans l'Association Vivre ont cette spécificité de voir les membres passer tour à tour de la position d'accompagnés à celle d'accompagnants, d'aidés à aidants, d'accueillis à accueillants. Les GEM sont également des structures dans lesquelles l'implication des bénévoles est essentielle pour que les missions ainsi que le fonctionnement puissent être maintenus.

L'expérience des bientôt dix ans des GEM au sein de l'Association Vivre nous a démontré, combien ce dispositif se base sur la capacité des membres à s'impliquer dans le fonctionnement et la gestion de la structure. Sans une mobilisation des adhérents, le GEM ne pourrait pas fonctionner. Il faut donc faire le pari d'une autonomie suffisante de ces derniers. A défaut, l'équilibre reposerait essentiellement sur l'animateur et les bénévoles quand il y en a. Au regard de la spécificité des troubles psychiques et de leurs impacts précisément sur l'autonomie, cela se produit parfois et les équipes doivent faire face.

Ainsi, tout en prenant les précautions essentielles et utiles, le fonctionnement des GEM veille à ne pas priver le membre d'initiatives et de la possibilité d'appliquer des choix et des décisions personnelles. Ils sont amenés ainsi à prévoir l'organisation et la prise en compte de tous les aspects liés à celle-ci : Ne pas être là tout le temps, ne pas répondre à tous les besoins, organiser des vides, des absences au niveau de la vie du GEM, permet aux membres de prendre et d'avoir une véritable place, une place de citoyen à part entière.

De plus, la même expérience nous confirme la dimension « soignante » de ce fonctionnement (qui renvoie à la notion de *care* : le prendre soin).

Les personnes qui fréquentent les GEM témoignent fréquemment que leur investissement dans le fonctionnement et dans les activités leur permet « d'être », « de re- devenir quelqu'un, tout simplement ».

Le GEM est ouvert du lundi au samedi et deux dimanches par mois en mutualisation avec les deux autres GEM parrainés par l'Association Vivre. La période d'ouverture couvre l'année entière (sauf certains jours fériés) y compris les vacances scolaires.

En application de la circulaire DGAS/3B n°2005-418 du 29 août 2005 relative aux modalités de conventionnement et de financement des Groupes d'Entraide Mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques une convention-cadre a été signée en 2008 entre l'Association d'usagers (loi 1901), l'Association Le Tremplin et l'organisme de parrainage, l'Association Vivre. Elle définit le rôle de chacun et fait l'objet d'avenants annuels transférant progressivement davantage de responsabilités à l'Association parrainée à chaque fois que cela est possible. Ce transfert traduit un mouvement vers de plus-en-plus d'autonomie de la part des membres du GEM qui, plus qu'usagers, sont de véritables acteurs du projet.

3.3 L'activité

Évolution et faits marquants de 2015 :
Les GEM implantés dans les Hauts-de-Seine font face depuis 2014 à une baisse du montant des subventions du Conseil Départemental.
Le GEM tente de continuer à assurer un accueil et des activités de qualité en s'appuyant sur ses membres. Cette sollicitation, si elle fait partie du principe fondateur du GEM, est parfois ressentie comme étant trop contraignante pour les membres du Tremplin. Il ne faudra pas que les subventions baissent davantage sous peine de briser l'homéostasie du dispositif.

Participation à la SISM (du 16 au 29 mars 2015)

Semaines d'information sur la santé mentale

Comme tous les ans, le GEM a ouvert ses portes pour les Semaines d'Information sur la Santé Mentale, occasion d'échanger avec les partenaires du bassin d'implantation y compris les voisins intéressés à en savoir davantage sur le fonctionnement du dispositif. Les visiteurs ont pu admirer les productions artistiques exposées pour l'occasion.

Participation à la Semaine du Développement Durable de Bourg-la-Reine

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 30 MAI - 5 JUIN

Cette année encore, le GEM a été sollicité pour participer à la SDD de la Ville de Bourg-la-Reine. Cela favorise non seulement un éveil des consciences sur l'écologie mais permet aussi une ouverture sur la Cité des personnes concernées par une problématique de santé mentale. En effet, le GEM a proposé une animation destinée aussi bien à ses adhérents qu'à tout autre citoyen. Un atelier « Recup'Art », atelier d'arts plastiques utilisant des matériaux de récupération s'est déroulé au GEM ?

Ateliers pérennes, structurants le GEM :
Plusieurs ateliers sont là depuis les années, ils contribuent à donner des repères et à structurer le GEM. Parmi eux on peut citer, le shiatsu, les arts plastiques, les repas du samedi pour lesquels nous bénéficions des mêmes intervenants.
Les nouveautés concernent, à titre d'exemple, l'atelier diététique ou la « relaxation musicale ».

Sorties d'été :

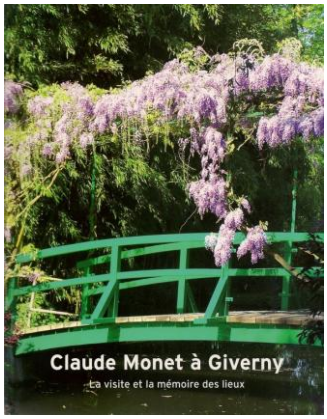

Comme l'an dernier, pendant l'été deux sorties ont été proposées en commun avec les deux autres GEM Vivre. Elles sont toujours très appréciées notamment par les personnes ne partant pas en vacances. On partage un pique-nique, on s'évade et on le fait ensemble.
En juillet, la sortie à Giverny a séduit les amateurs de peinture impressionniste et en août, une journée à la plage aux Lacs d'Orients a ravi les baigneurs.

Projets de voyages :

A l'instar du voyage à Bénodet de 2014 un séjour en autonomie s'est préparé en commun entre les trois GEM Vivre. La destination choisie fut Jard-sur-Mer en Vendée. L'organisation s'est faite en grande autonomie et a mobilisé l'entraide entre membres et entre GEM. Le séjour s'est déroulé dans des conditions favorisant la convivialité et la solidarité des participants.

L'hébergement s'est fait en bungalows.

Exposition à la Mairie de Fontenay-aux-Roses du 3 décembre 2015 au 4 mars 2016

La Mairie de Fontenay a organisée une exposition autour du conte intitulée « Il était une fois… » qui s'est ouverte le 03 décembre 2015 (Journée internationale des personnes handicapées).
Cela a été l'occasion de solliciter les différents ateliers d'expression plastique des GEM Vivre. Sur plusieurs séances les participants, artistes débutants ou confirmés, ont planché sur le thème du conte. Le fruit de cette réflexion plastique a été accroché sur les cimaises du hall d'accueil de la Mairie. Le vernissage fut l'occasion d'échanger avec le public et avec de potentiels partenaires. Parmi les institutions participantes, les GEM ont particulièrement été remarqués de par la qualité de leurs travaux artistiques.

Fête de fin d'année du 18 décembre 2015

La fin d'année s'est terminée dans une ambiance festive. Une cinquantaine d'invités venus des Trois GEM, Tremplin, Éclaircie et Alliance Paris, se sont réunis autour d'un goûter musical et d'un apéritif dinatoire.
Les participants ont été invité à jouer au jeu du « Qui suis-je ? ». Ainsi chacun portait un chapeau avec le nom d'un personnage célèbre qu'il devait tenter de deviner en questionnant ses interlocuteurs. Par la suite une certaine fraternité s'est fait ressentir au travers d'une chorale où chacun pouvait « pousser la chansonnette » accompagné à la guitare par Marek, l'intervenant musicien des GEM. Mais le point d'orgue de la fête fut sans conteste la représentation offerte par les « ateliers théâtre » des trois GEM. Chaque année la qualité va en s'accroissant, pour le plus grand plaisir des spectateurs. Les ateliers ont d'ailleurs pour projet de se produire dans diverses structures (maisons de retraite, cafés-concerts, établissements municipaux…)

Activité globale du GEM Le Tremplin

Fréquentation en 2015	Effectif GEM Le Tremplin
Personnes ayant été accueillies au GEM au cours l'année 2015 (file active)	61
Personnes ayant adhéré par leur cotisation en 2015	48
Nombre total des participants aux différents ateliers (moyenne par semaine)	31
Moyenne générale des participants par atelier	7
Moyenne des personnes fréquentant le GEM par semaine	15
Jours de la semaine où la fréquentation est la plus importante	Samedi
Effectif des personnes quand la fréquentation est la plus importante	49
Nombre de personnes fréquentant le GEM plusieurs fois par semaine	25
Nombre de nouveaux arrivants en 2014	18
Superficie des locaux	134 m2

Commentaires :

Comme prévu l'an dernier, un « désengorgement » du GEM Le Tremplin vers le GEM l'Éclaircie de Fontenay-aux-Roses s'est produit. Ceci est traduit par une fréquentation mois importante cette année. Cette baisse de fréquentation trouve peut-être aussi son explication par l'absence de l'animatrice en fin d'année pendant 2 mois.
Enfin, on note une légère augmentation des « nouveaux arrivants » (11 en 2014, 18 en 2015).

Perspectives 2016

1. Suivi de la démarche qualité

L'évaluation externe a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
« *Portant sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (CASF), l'évaluation externe porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies (décret n°2007-975 du 15 mai 2007).* »
Les GEM sans être comme les autres établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'Association VIVRE, soumis aux évaluations interne et externe ; sont tout autant que ces autres services concernés au premier plan par **la bientraitance et la démarche qualité.**

Aussi, dans un souci d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers, les GEM se sont inscrits depuis fin 2012 dans une démarche d'évaluation interne via les temps de formation communs à tous les services du Pôle Accompagnement à la Vie Sociale et Hébergement. Ils ont ainsi profité de ces moments pour se mettre dans un processus de réflexion collective portant sur les pratiques professionnelles. De plus, des séances d'analyse des pratiques professionnelles se sont initiées depuis 2014 pour l'équipe des animateurs des trois GEM de l'Association Vivre.

Ces moments privilégiés ont contribué à déterminer les orientations, perspectives et axes d'amélioration au bénéfice concret des usagers dans les 5 ans à venir permettant ainsi par la même occasion de dégager les critères sur lesquels il faut agir en priorité.

<u>En voici à titre d'exemple quelques priorités du plan d'amélioration:</u>

- Création de Comités de Pilotage incluant des membres afin de suivre le plan d'amélioration
- Initiation d'une réflexion d'équipe et avec les membres au sujet de la création d'un dispositif de protection des personnes vulnérables et de prévention des agressions et violences.
- Formalisation d'un protocole de suivi des personnes sorties.
- Bilans du dispositif au bout des dix ans d'existence (2016)
- Conventionnement avec le réseau de partenaires

2. L'engagement sociétal

L'Association Vivre s'est engagée dans une profonde mutation interne depuis 4 ans au regard des enjeux du secteur associatif et médico-social dont elle relève. Ils lui sont soumis à la fois par les organismes financeurs et par l'adaptation de ses services aux besoins des personnes accueillies.

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises : contribution volontaire des entreprises au développement durable) s'intègre parfaitement à ces mouvements profonds en y apportant un cadre et une structure basée sur trois piliers (économie / écologie / social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Aussi, la démarche RSE de l'Association Vivre est d'assumer les impacts de ses décisions, de ses activités auprès de ses parties prenantes, de son environnement et de valoriser ses actions. Le Conseil Régional IDF a porté l'Association au titre de lauréat PM'Up 2015 qui récompense les organisations innovantes.

La RSE accompagne une profonde évolution des process et pratiques du secteur. Au sein de l'ESS, le statut d'Association est étendu à celui de l'entreprise sociale. Les thèmes d'une nouvelle gouvernance, d'un management responsable et de l'ancrage territorial animeront toutes nos réflexions et apports de solutions, dans l'intérêt général et le respect des besoins des personnes accueillies.

L'Association Vivre s'est engagée dans l'évaluation ISO 26000 MS, notamment au travers de la signature par l'ensemble des directeurs d'établissement de la charte d'engagement déontologique du C2DS (Comité du Développement Durable en Santé).

Vivre
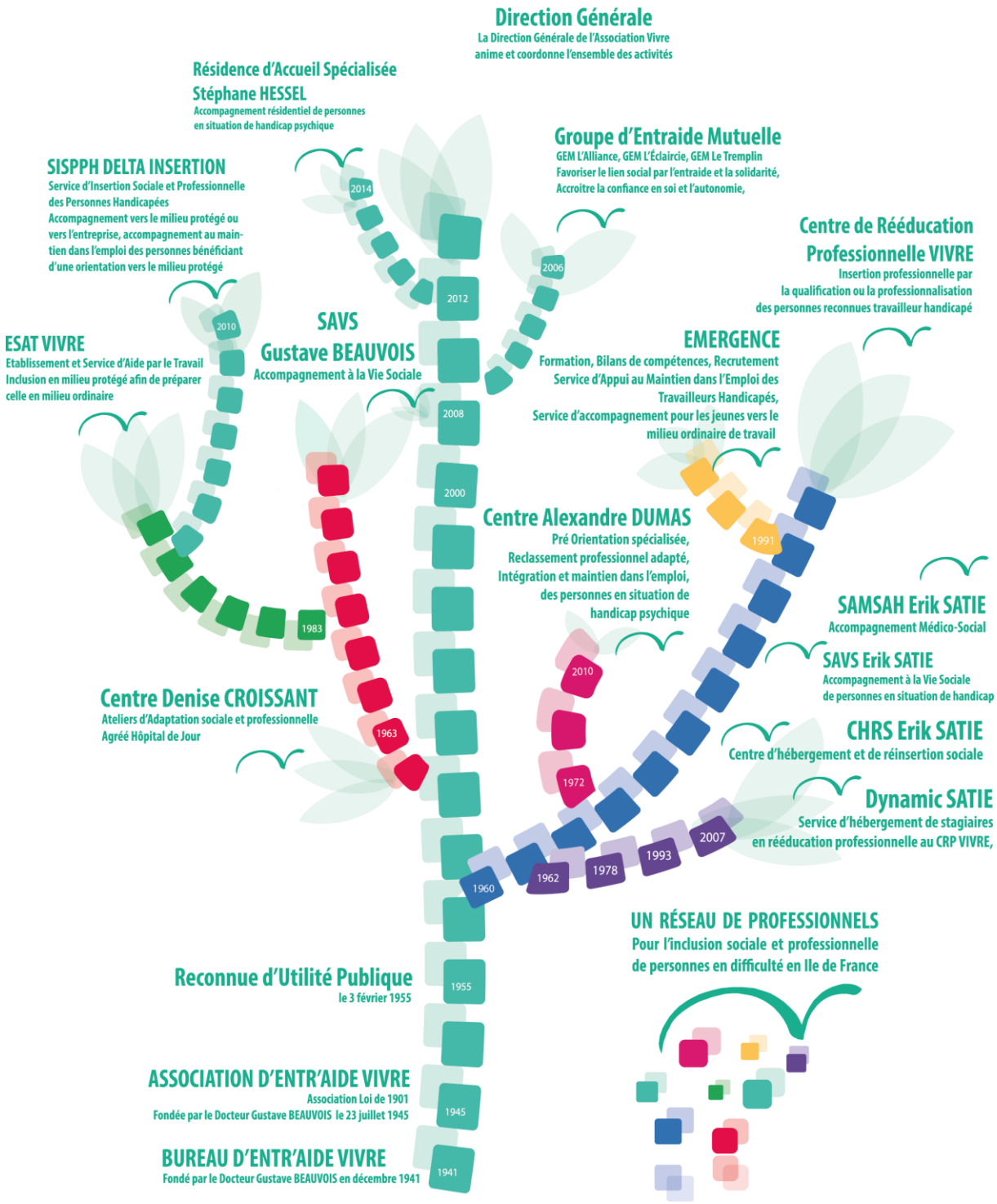
le parcours ensemble